

SANTÉ

PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES,
DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

PERSONNES HANDICAPÉES
ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

Arrêté du 29 décembre 2014 portant agrément de terrains de stage de formation pratique pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds (CAPEJS), session 2015

NOR : AFSA1430987A

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes et la secrétaire d'État chargée des personnes handicapées et de la lutte contre l'exclusion,

Vu le décret n° 86-1151 du 27 octobre 1986 instituant un diplôme d'État intitulé certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds ;

Vu l'arrêté du 20 août 1987 modifié fixant les modalités de formation, les conditions d'organisation de l'examen en vue de l'obtention du diplôme d'État intitulé certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds ;

Vu l'arrêté du 27 novembre 2014 portant ouverture, au titre de l'année 2015, d'une session d'examen pour l'obtention du certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement des jeunes sourds,

Arrêtent :

Article 1^{er}

Pour l'année scolaire 2014-2015, sur proposition du Centre national de formation des enseignants intervenant auprès des déficients sensoriels (CNFEDS), les établissements et services suivants sont agréés comme terrains de stage de formation pratique :

IJS de Bourg-en-Bresse, 5, rue du Lycée, 01000 Bourg-en-Bresse.

SAFEP-SSEFS, rue Charles-Linné, 02100 Saint-Quentin.

CDDS de Rodez, 15, boulevard François-Fabié, 12000 Rodez.

Centre Jacques-Cartier, 20, rue du Vau-Méno, BP 7069, 22070 Saint-Brieuc.

IME La Providence, Le Village, 26190 Saint-Laurent-en-Royans.

CROP Paul-Bouvier, 24, route d'Alès, 30170 Saint-Hippolyte-du-Fort.

INJS de Bordeaux, 25, cours du Général-de-Gaulle, 33170 Gradignan.

IRÉSDA, 26, rue de l'Abbé-de-l'Épée, 45144 Saint-Jean-de-la-Ruelle.

IJS La Malgrange, 2, rue Joseph-Piroux, 54140 Jarville-la-Malgrange.

INJS 57, 49, rue Claude-Bernard, 57074 Metz.

CRESDA, 64, rue Nationale, 59710 Pont-à-Marcq.

CESDA La Providence, 103, chemin des Planches, 61000 Alençon.

Institut Le Bruckhof, 7, rue de Sultz, 67100 Strasbourg.

INJS 73, 33, rue de l'Épine, BP 20130, Cognin, 73290 La Motte-Servolex.

INJS 75, 254, rue Saint-Jacques, 75005 Paris.

CSDA Fondation Bon Sauveur, 1, rue Lavazière, 81025 Albi.

APSA CESSHA, 116, avenue de la Libération, 86000 Poitiers.

CRESN, 60, avenue Émile-Cossonneau, 93160 Noisy-le-Grand.

Article 2

La directrice générale de la cohésion sociale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 29 décembre 2014.

Pour les ministres et par délégation :
Par empêchement de la directrice générale
de la cohésion sociale :
*La sous-directrice de l'autonomie
des personnes handicapées et des personnes âgées,*
N. CUVILLIER